Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2023

Date de convocation : 15 novembre 2023

Date d'affichage: 30 novembre 2023

Membres en exercice	29
Membres présents	17
Membres votants	25

L'an deux mil vingt-trois, le 23 novembre à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, Mme THOMAS-MALBEC, M. KAYAL, Adjoints – M. CHASTAING, Mme DANIN, M ENJALBERT, M. VET, Mme MAUGER, M. GANDRILLON, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. ROCHER, M. ALLET formant la majorité des membres en exercice.

<u>Procurations</u>: Mme CHAPPAZ pouvoir à M. SEFRIN, Mme CHAIZE pouvoir à Mme THOMAS-MALBEC, Mme DRIENCOURT pouvoir à M. ESTARZIAU, M. TOHME pouvoir à M. KAYAL, Mme TRAN pouvoir à M. BOURSE, Mme MOROSAN pouvoir à Mme VILLECOURT, Mme MONET pouvoir à M. CHASTAING, Mme YOT pouvoir à M. ROCHER

Absents: Mme NGO DJOB, M. JEAN-JACQUES, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET.

Secrétaire de séance : M. MAIRE

N° DEL-2023-102

OBJET : CRÉATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE SAINT-LEU-LA-FORÊT ET SAINT-PRIX POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX RUE EDITH CAVELL

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1414-3,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

VU l'avis favorable de la Commission Finances rendu en date du 13 novembre 2023,

CONSIDERANT l'état de la chaussée située rue Edith Cavell à Saint-Prix.

CONSIDERANT la nécessité d'entreprendre des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux dans la rue précitée,

CONSIDERANT que la ville de Saint-Prix partage cette rue avec la ville de Saint-Leu-la-Forêt,

CONSIDERANT le souhait de la ville de Saint-Prix d'entreprendre des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux dans la portion de la rue précitée située sur son territoire,

CONSIDERANT que la bonne exécution des travaux nécessite de créer un groupement de commandes entre les villes de Saint-Leu-la-Forêt et Saint-Prix,

CONSIDERANT la note explicative de synthèse et sur le rapport de Monsieur Olivier MAIRE ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Article 1 : CREE un groupement de commandes entre les communes de Saint-Leu-la-Forêt et Saint-Prix, intitulé « Groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux relatif à des travaux de voirie et d'enfouissement des réseaux rue Edith Cavell »

Article 2 : NOMME la commune de Saint-Leu-la-Forêt coordonnateur du groupement susvisé

Article 3 : APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes susvisé

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des actes et documents en résultant.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

z Céline VILLECOURT – Maire